

Idées-forces du rapport



Roissy-Plaine de France : Une ambition partagée pour un territoire d'exception

Préconisations et initiatives des CCI



Rapport adopté le 19 septembre 2008 par un Bureau conjoint des Chambres de commerce et d'industrie de Paris, de Seine-et-Marne, et de Versailles Val-d'Oise / Yvelines

INTRODUCTION

DIAGNOSTIC

- Roissy-Plaine de France, porte d'entrée de l'Île-de-France
- Un territoire dont le développement est un enjeu majeur pour l'Île-de-France et pour la France
- Un dynamisme économique exceptionnel qui fait de ce territoire une locomotive de la croissance régionale

VISION STRATÉGIQUE : UNE AMBITION PARTAGÉE POUR UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

PRÉCONISATIONS ET INITIATIVES DES CCI

- Axe 1. Conforter la vocation internationale de Roissy-Plaine de France et soutenir son attractivité
- Axe 2. Soutenir les filières d'avenir et développer des actions sectorielles spécifiques
- Axe 3. Orchestrer le développement social et territorial de Roissy-Plaine de France
- Axe 4. Parvenir à une vision partagée des objectifs et à une gestion simplifiée des projets

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRÉCONISATIONS ET INITIATIVES DES CCI

Ce document a été réalisé dans le cadre du groupe projet « Roissy-Plaine de France » rassemblant la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne, et la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines

Comité de pilotage :

- M. Gilbert DIEPOIS (membre élu de la CCI de Paris), Président
- M. Bertrand BOISSIER (membre élu de la CCI de Seine-et-Marne), rapporteur
- M. Frédéric VERNHES (membre élu de la CCI de Versailles Val d'Oise/Yvelines), rapporteur
- M. William ZERBIB (membre élu de la CCI de Paris), rapporteur

INTRODUCTION

Lors de leur contribution à la révision du SDRIF en 2006, les Chambres de commerce et d'industrie de Paris-Ile-de-France ont développé leur vision du développement de la région Ile-de-France. Dix territoires économiques majeurs, porteurs de développement pour l'ensemble de la métropole francilienne, ont notamment été identifiés.

Roissy-Plaine de France constitue un de ces territoires les plus emblématiques. Représentant environ 10 % de l'économie francilienne, il a un poids qui équivaut, à lui seul, à celui de régions comme l'Alsace ou le Languedoc-Roussillon. Le développement de son formidable potentiel économique, reposant sur ses grands équipements mais aussi sur ses filières d'avenir, apparaît ainsi stratégique pour

l'ensemble de l'économie régionale et au-delà, nationale.

Ce territoire étant à la charnière d'au moins trois départements (la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis, et le Val d'Oise), les CCI concernées ont jugé indispensable de se mobiliser en dépassant les limites départementales, pour se focaliser sur des logiques économiques et territoriales.

En publiant un rapport sur ce territoire, les CCI entendent relayer les attentes et les besoins des entreprises et formuler des préconisations à l'attention des principaux acteurs publics du territoire, tout en s'efforçant d'avancer des recommandations originales pouvant être mises en place rapidement. Elles souhaitent ainsi contribuer aux travaux menés par le Secrétaire d'Etat chargé du

développement de la Région capitale, concourir aux réflexions menées par Jacques Dermagne sur la charte de développement durable de l'aéroport de Paris-CDG, et plus largement nourrir les stratégies de développement de l'ensemble des collectivités territoriales concernées par Roissy-Plaine de France.

Mais les CCI ont aussi souhaité manifester publiquement qu'elles prendront elles-mêmes prochainement des initiatives en faveur de ce territoire : elles ont la conviction que leur travail quotidien au service des entreprises du territoire sera plus efficace encore si elles agissent en commun en faveur du développement économique de Roissy-Plaine de France. D'ores et déjà, certaines actions sont annoncées, qu'elles engageront dans les mois prochains.

DIAGNOSTIC

ROISSY-PLAINE DE FRANCE, PORTE D'ENTRÉE DE L'ÎLE- DE-FRANCE

Le territoire de Roissy-Plaine de France s'étend au nord de l'agglomération parisienne, point de rencontre de la vaste plaine du nord de l'Europe et de la vallée de la Seine.

Porte d'entrée de l'Île-de-France, ce territoire qui combine des espaces très urbanisés fortement intégrés à l'agglomération parisienne et des espaces ruraux, est traversé par de très lourdes infrastructures de transport qui le relient au monde entier et au reste de l'Île-de-France, mais paradoxalement, contribuent à le cloisonner et à nuire à la continuité de sa forme urbaine. L'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle bien sûr, second aéroport européen pour le trafic de passagers et 1^{er} pour le fret aérien, l'aéroport de Paris-Le Bourget, 1^{er} aéroport d'affaires en Europe, mais également les TGV-

Nord et Est, les autoroutes A1 et A16-A15 qui le relient à l'Europe du Nord et les RER B et D qui assurent sa connexion avec le reste de la métropole régionale constituent les principaux éléments de sa desserte.

À l'origine grenier à blé de Paris, dans le prolongement de la « voie royale » menant les rois de France à la basilique de Saint-Denis, le territoire de la Plaine de France constitue depuis toujours **un espace relié à la Capitale et à l'ensemble de l'agglomération**.

C'est ainsi qu'après avoir été un terrain d'implantation privilégié pour les activités industrielles, vitales au développement économique de Paris au XIX^e siècle, il a accueilli des activités fortement consommatrices de foncier (chimie, métallurgie, automobile, énergie, traitement des déchets ou logistique), et parfois porteuses de nuisances et de risques.

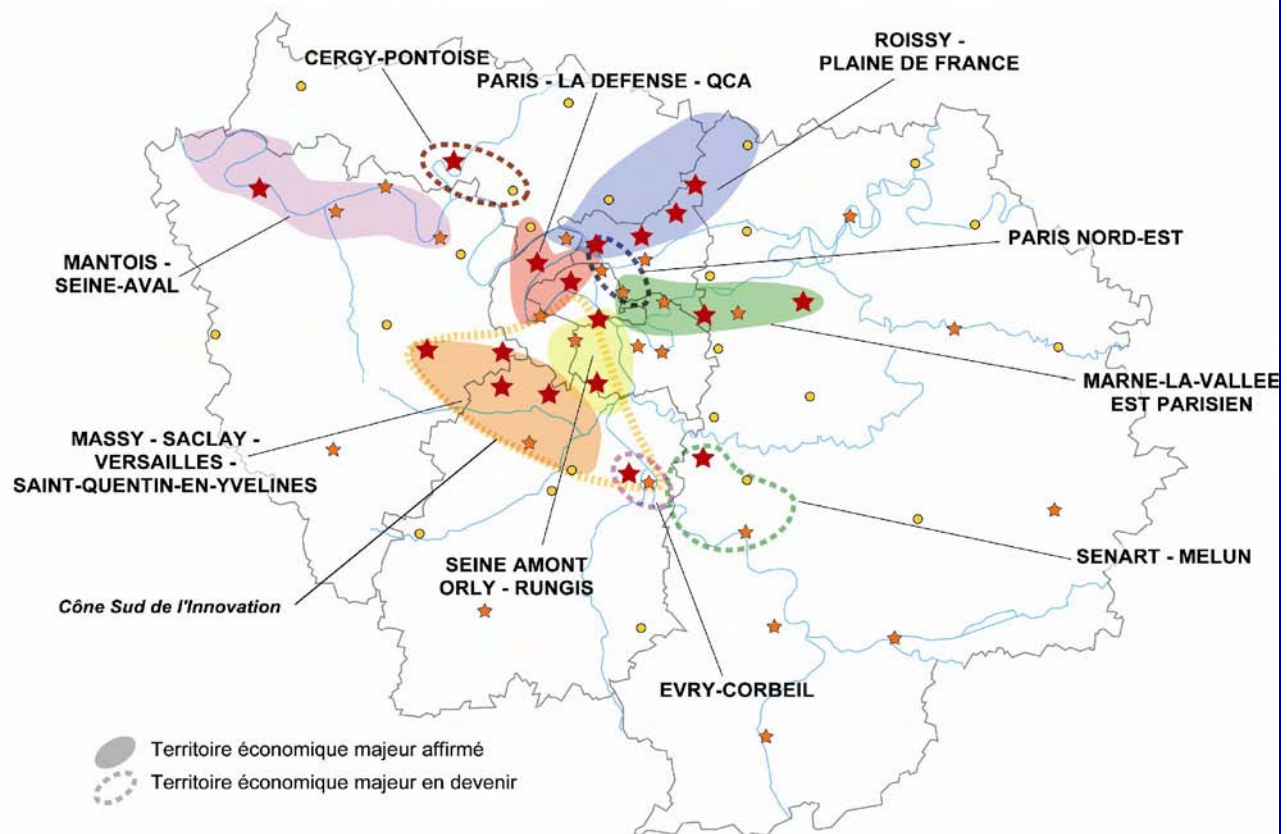
Il a aussi permis le développement de **grands équipements d'intérêt national ou régional** : aéroports

de Paris-Le Bourget et de Paris-CDG, parcs d'expositions de Villepinte et du Bourget, Stade de France, etc.

La structuration institutionnelle de cet espace d'un million d'habitants se caractérise par un **grand morcellement : une soixantaine de communes** situées à la confluence de **3 départements** (Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise, Seine-et-Marne), des **intercommunalités** puissantes, en particulier Plaine Commune (330 000 hab.) et un **Etablissement public d'aménagement** (EPA Plaine de France) dont le périmètre couvre 40 communes de Seine-Saint-Denis ou du Val-d'Oise.

Au même titre que Paris-QCA ou Massy-Saclay, ce territoire, par son potentiel, a été reconnu « **territoire économique majeur** » par les CCI de Paris-Ile-de-France, dans le cadre de leur contribution à la révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France.

Les Territoires Economiques Majeurs (TEM) de l'Île-de-France à l'horizon 2030



Source : Contribution des CCI de Paris-Ile-de-France à la révision du Schéma Directeur de la région Ile-de-France (SDRIF)

UN TERRITOIRE DONT LE DÉVELOPPEMENT EST UN ENJEU MAJEUR POUR L'ÎLE-DE-FRANCE ET POUR LA FRANCE

Identifié comme « Territoire prioritaire » et « centre d'envergure européenne » dans le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2000-2006, Roissy-Plaine de France est aujourd'hui comme « Territoire d'intérêt national et régional » dans le CPER 2007-2013. Au de là des mots, il est absolument indispensable que l'ensemble des acteurs travaillent de concert pour exploiter l'immense potentiel de ce territoire, dont le développement constitue à maints égards un enjeu stratégique pour les économies régionale et nationale.

LE MAINTIEN DU RANG MONDIAL DE LA FRANCE ET DE SA RÉGION CAPITALE NE POURRA PASSER QUE PAR LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DES GRANDS ÉQUIPEMENTS STRATÉGIQUES QU'ACCUEILLE ROISSY-PLAINE DE FRANCE.

L'ensemble des grands équipements localisés sur ce territoire, tels que les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et de Paris-Le Bourget, les parcs d'expositions de Paris-Nord Villepinte et du Bourget, les zones d'activités internationales et les plates-formes logistiques sont au cœur du fonctionnement de l'économie francilienne.

Ces équipements jouent un rôle essentiel à la bonne intégration de la région capitale dans les flux mondiaux de personnes, de marchandises et de capitaux. Or, cette captation des flux internationaux est devenue aujourd'hui, la condition sine qua non de la réussite et de l'attractivité des grandes métropoles.

Ainsi, le fait que la métropole parisienne soit celle qui attire le plus de **touristes de loisirs et d'affaires** au monde, est rendu possible par l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle, premier *hub* européen en nombre de villes desservies de par le monde (530) et qui a accueilli 60 millions de passagers en 2007. En outre, l'avion acheminant 20 % des importations et 30 % des exportations franciliennes en valeur, **l'activité de fret**, pour laquelle l'aéroport de Roissy occupe une

position de leader en Europe, représente un service essentiel pour les entreprises franciliennes et participe pleinement à l'intégration de l'économie régionale dans la mondialisation.

De la même manière, les parcs d'exposition de Paris-Nord Villepinte (premier parc français pour les salons professionnels) et du Bourget contribuent à faire de Paris le leader mondial dans l'accueil des congrès et salons internationaux. Ces grands équipements du territoire de Roissy-Plaine de France contribuent à ancrer l'économie régionale dans la mondialisation en renforçant sa notoriété et son image et en permettant aux entreprises franciliennes et françaises de rencontrer aisément et à moindres frais des fournisseurs et clients potentiels.

Le développement de Paris-CDG, seul aéroport européen à posséder d'importantes disponibilités foncières, tout comme l'extension du PIEX de Villepinte (dont les surfaces d'exposition vont passer dans les prochaines années de 200 à 350 mille m²) doivent permettre à l'Île-de-France de conserver son attractivité internationale.

Loin de se satisfaire d'un développement « au fil de l'eau », le territoire de Roissy-Plaine de France, véritable interface d'échanges entre l'Île-de-France et le monde, doit donc accélérer son développement de manière volontariste afin de consolider sa vocation internationale et garantir à la région capitale une intégration réussie dans la mondialisation

UN ENJEU COMMUN AU TERRITOIRE DE ROISSY-PLAINE DE FRANCE ET À LA RÉGION CAPITALE : ARTICULER PLUS EFFICACEMENT DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL

Malgré un fort dynamisme économique de leur territoire, les habitants de Roissy-Plaine de France n'en demeurent pas moins socialement défavorisés.

Ainsi, tandis que le territoire accueille 10 % de la population régionale, il concentre dans le même temps 14 % des demandeurs d'emploi franciliens. Seulement 3 % des cadres vivant en Île-de-France habitent sur ce territoire contre respectivement 13 % des employés et 16 % des ouvriers. Enfin, le revenu moyen des habitants de ce territoire est inférieur de 30 % à celui de l'ensemble des Franciliens.

En raison de l'obsolescence des grands ensembles urbains construits au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, une partie de cette population vit dans **un habitat dégradé.**

Par ailleurs, le dynamisme économique n'est pas réparti de manière homogène entre les différentes composantes du territoire : si les pôles des Portes de Paris (notamment Saint-Ouen, Saint-Denis et Aubervilliers) et de Roissy connaissent un fort développement économique, d'autres secteurs du territoire perdent des



emplois et enregistrent un solde migratoire négatif, comme le pôle du Bourget par exemple.

Les disparités de ressources fiscales entre communes sont particulièrement lourdes du fait en grande partie de l'impact des grands équipements et de la concentration géographique des entreprises sur les deux pôles moteurs.

Ce décalage croissant entre développement économique et harmonie sociale et territoriale est une problématique centrale du territoire de Roissy-Plaine de France, mais également de l'Île-de-France dans son ensemble. Il s'agit d'un enjeu commun qui occupe une place centrale dans les débats sur la solidarité financière et territoriale au sein de la métropole parisienne.

Roissy-Plaine de France est donc à la fois un territoire emblématique des défis posés à l'Île-de-France et un laboratoire, un test grandeur nature : si Roissy-Plaine de France parvient à résoudre ses difficultés internes, l'Île-de-France y parviendra également.

UN DYNAMISME ÉCONOMIQUE EXCEPTIONNEL QUI FAIT DE CE TERRITOIRE UNE LOCOMOTIVE DE LA CROISSANCE RÉGIONALE

UN TRÈS FORT DYNAMISME QUI S'APPUIE SUR QUELQUES SECTEURS D'ACTIVITÉS CLÉS

Entre 1994 et 2006, Roissy-Plaine de France a concentré 20 % des créations d'emplois réalisées au niveau régional. L'ensemble de ce territoire a vu ses effectifs salariés privés augmenter de près de 30 % sur cette période contre 13 % pour l'ensemble de la région. Ce boom de l'emploi est le fait de quelques secteurs emblématiques de ce territoire.

Ces derniers se répartissent sur le territoire selon des critères variables. On observe notamment une forte concentration des activités de transport logistique le long des axes routiers et à proximité des aéroports, et l'existence de zones d'activités à dominante industrielle au sein de la zone dense et à ses franges. (cf. carte des ZAE)

- **Des métiers et activités liées à l'aéroportuaire qui jouent un rôle moteur pour l'économie.**

Au delà des 90 000 emplois directs générés sur les plateformes de Roissy et du Bourget, les activités aéroportuaires exercent des effets d'entraînement sur d'autres secteurs tels que le BTP (du fait des chantiers permanents lancés par ADP et les entreprises de la plateforme) ou l'hôtellerie.

- **Des activités de transport-logistique en très fort développement**

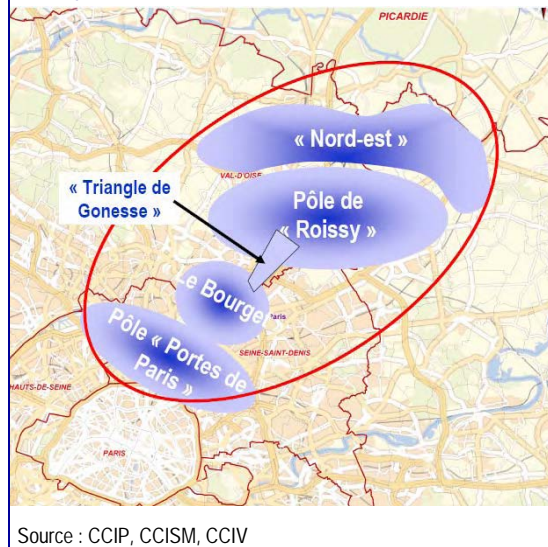
En lien avec la plate-forme aéroportuaire et les axes autoroutiers qui constituent la dorsale de ce territoire, les activités de transport logistique ont connu un très fort développement au cours des 10 dernières années : avec 44 000 salariés en 2006, l'emploi dans cette filière a enregistré une croissance de 78 % en 10 ans.

Au delà des emplois et de la valeur ajoutée qu'il génère, il s'agit d'une activité clé pour l'efficacité du système productif, qui profite à l'ensemble des entreprises et des ménages de l'agglomération parisienne.

- **Des activités de foires et salons qui tirent l'économie francilienne**

Les deux principaux parcs d'exposition situés sur le territoire de Roissy-Plaine de France, en plus de leurs retombées directes en termes d'emplois, exercent un effet bénéfique sur l'ensemble de l'économie régionale. Les activités de foires et salons génèrent d'importantes externalités positives, aussi bien pour les entreprises qui participent à ces salons et signent des contrats avec des clients et fournisseurs du monde entier que pour l'ensemble de l'économie régionale, du fait des retombées économiques considérables liées au tourisme d'affaires, notamment dans les domaines de l'hôtellerie-restauration, des grands magasins, etc.

Roissy-Plaine de France : 5 composantes territoriales



Source : CCIP, CCISM, CCIV

- **Un rapide essor des services aux entreprises**

Les effectifs salariés des activités de services aux entreprises ont plus que doublé en 10 ans sur le territoire de Roissy-Plaine de France, pour atteindre actuellement 80 000 emplois (soit 1/4 de ses effectifs salariés totaux). Ce décollage est essentiellement dû aux services opérationnels (nettoyage, sécurité), le territoire de Roissy-Plaine de France restant en moyenne sous-spécialisé dans l'accueil de services à haute valeur ajoutée (conseil, informatique, R&D...) et des fonctions tertiaires supérieures.

- **Une mutation de l'industrie vers des activités à plus fort contenu en R&D-innovation.**

L'évolution actuelle du secteur industriel se caractérise par le transfert de la valeur ajoutée des activités de production vers les activités de R&D-conception et de commercialisation. Ainsi, on enregistre de fortes pertes d'emplois industriels à la fois sur le territoire (-22 % entre 1994 et 2006) et en Île-de-France (-25 % entre 1994 et 2006). Toutefois, l'industrie de haute technologie enregistre une quasi-stabilité (légère baisse) de ses effectifs sur le territoire de Roissy-Plaine de France entre 1994 et 2006, contre une forte baisse au niveau régional.

À l'heure actuelle, les activités de haute technologie localisées sur le territoire de Roissy-Plaine de

France relèvent essentiellement de la pharmacie-cosmétologie (Gerbet, L'Oréal), des équipements électroniques (informatique et télécommunications) et de l'aéronautique (Eurocopter). **Le territoire regroupe par ailleurs des leaders de l'industrie de niveau technologique intermédiaire** sur le territoire comme PSA Peugeot-Citroën, Alstom, L'Oréal et Rhodia qui regroupent près de 10 000 emplois localement.

UN PROCESSUS PROMETTEUR DE RENOUVELLEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE

Parallèlement aux secteurs et filières précédemment cités qui regroupent encore aujourd'hui une part substantielle des emplois du territoire de Roissy-Plaine de France, **certains métiers ou fonctions émergent et s'y confortent**, qui pourrait préfigurer un profond renouvellement du tissu productif. Parmi ces évolutions particulièrement dynamiques sur la période récente, il faut notamment souligner :

- **L'émergence d'un pôle tertiaire d'envergure aux Portes de Paris.**

Engagée depuis la fin des années 1980, la tertiarisation de la Plaine Saint-Denis s'est traduit par l'arrivée des fonctions de décision de grandes entreprises (Arcelor-Mittal, Generali, etc.) autrefois implantées à La Défense ou au sein du quartier central des affaires parisien.

Participant d'un élargissement de la centralité métropolitaine, ce mouvement de desserrement géographique des fonctions supérieures des entreprises, a particulièrement bénéficié à la Plaine Saint-Denis qui a su tirer pleinement parti de sa **localisation avantageuse** (entre Paris, la plateforme de Paris-CDG et celle du Bourget), de son **bon niveau de desserte en transports en commun**, et de ses **atouts compétitifs en matière d'immobilier d'entreprise** (prix avantageux, locaux modernes et fonctionnels).

Cette profonde mutation s'est accompagnée d'un formidable essor de la construction de bureaux : entre 1990 et 2004, plus de 850 000 m² de nouvelles

surfaces de bureaux ont été autorisées à Saint-Denis, plus que dans n'importe quelle autre commune d'Île-de-France, ce qui a renforcé ainsi sa vocation naissante de quartier d'affaires.

- **Un rapide essor de la filière image-multimédia**

Secteur stratégique de l'économie régionale, la filière image-multimédia a connu un fort développement au sein du territoire de Roissy-Plaine de France **entre 1994 et 2006** : sur cette période, **les effectifs salariés y ont doublé**. Le secteur s'est fortement développé au cours des 25 dernières années sur la Plaine-Saint-Denis, à la suite d'entreprises implantées localement de longue date (les studios Lumière sont implantés à Epinay-sur-Seine depuis un siècle).

Outre, la présence de **grands studios de production** installés dans les anciens Entrepôts et magasins généraux de Paris (EMGP), le dynamisme de la filière est soutenu par la présence d'importantes structures de formation et de laboratoires de recherche, tels que le CIFAP, les Universités Paris 13 et Paris 8. Enfin, le **projet de « Centre européen du Cinéma »** porté par Luc Besson devrait encore accroître la visibilité et l'enracine-

ment de la filière image-multimédia au sud du territoire de Roissy-Plaine de France.

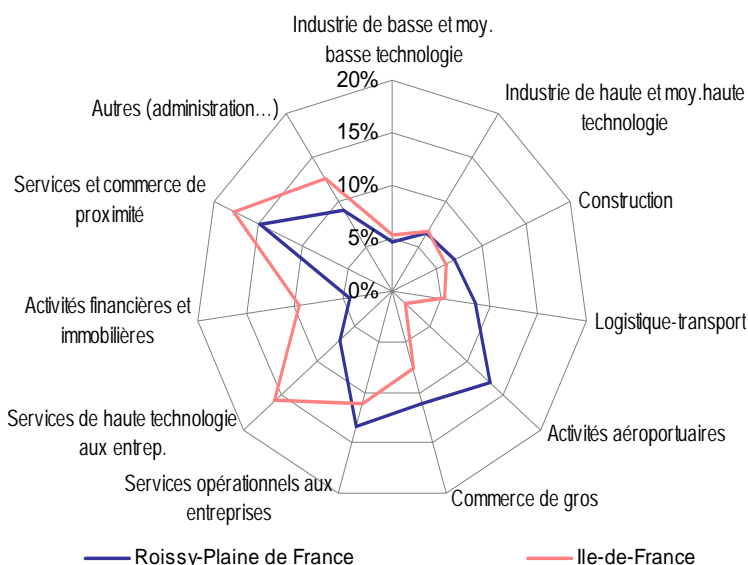
- **Les éco-activités : un secteur d'avenir en fort développement**

Le TEM de Roissy-Plaine de France est caractérisé par une **forte composante « éco-industries »** (cœur de la filière des éco-activités). Il regroupe 15 % des effectifs salariés franciliens du secteur et accueille des établissements de grande taille, avec notamment une forte présence de Veolia et d'entreprises comme Sita Île-de-France et Paprec.

Compte tenu des atouts du territoire, surtout sur sa partie Sud-ouest (un réseau de transport développé, une situation au cœur d'une zone économiquement et démographiquement dense qui représente un marché pour les éco-activités, la présence d'entreprises leaders), **les éco-activités présentent un fort potentiel de développement sur Roissy – Plaine de France**, en particulier dans un contexte où les pouvoirs publics souhaitent encourager le développement de cette filière. La réalisation du projet « Ecocité » à Bobigny, qui comprend notamment un parc d'activités réservé aux éco-filières, permettra de soutenir cette dynamique.

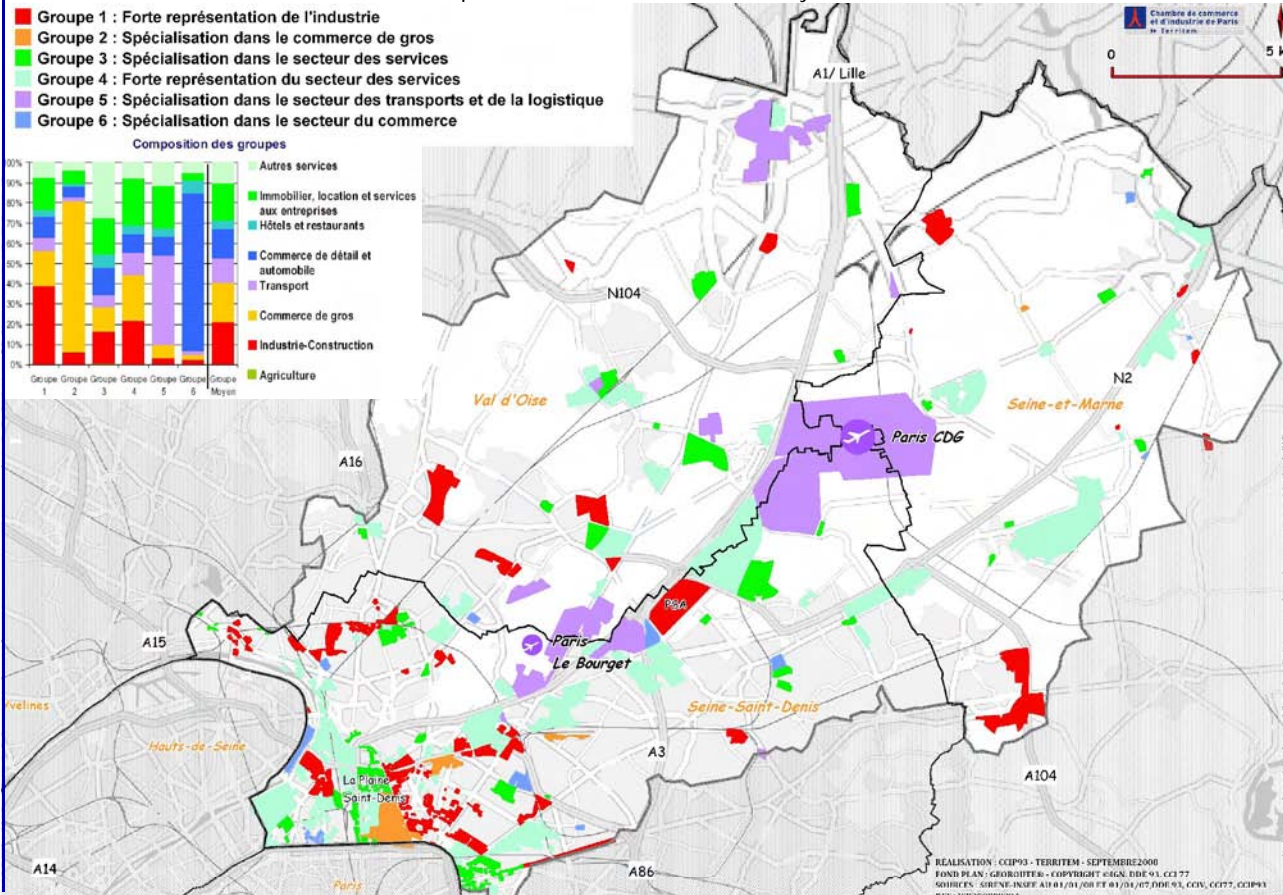
Un territoire spécialisé dans les activités aeroportuaires, la logistique, le commerce de gros, et les services opérationnels aux entreprises

Répartition de l'emploi salarié privé sur le territoire de Roissy-Plaine de France et en Ile-de-France en 2006



Source : CCIP

Profils économiques des zones d'activités de Roissy-Plaine de France



Guide de lecture : les zones d'activité économique sont classées dans 6 différents "groupes", en fonction de leur profil sectoriel. Ces groupes se différencient par leur écart par rapport à la structure sectorielle moyenne des ZAE du territoire. Par exemple : les ZAE du groupe 1 concentrent en moyenne plus d'établissements industriels que la moyenne des zones d'activité du territoire. (Le profil sectoriel de chaque zone d'activité a été évalué en estimant le poids des établissements en termes d'effectifs salariés).

VISION STRATÉGIQUE

Métropole de 11,5 millions d'habitants, Paris-Ile-de-France est une « ville-monde » dont l'attractivité internationale repose notamment sur son formidable potentiel de R&D, sa concentration de sièges sociaux d'entreprises de taille mondiale ou son rayonnement touristique.

La région capitale doit affronter deux défis clés : d'une part, une concurrence de plus en plus intense avec les autres grandes métropoles pour capter les flux de marchandises, de compétences, et d'idées ; et d'autre part, la fragilisation de sa cohésion interne du fait d'importantes disparités spatiales et sociales, ce qui freine le développement de concert de l'ensemble de ses forces.

S'appuyant sur sa situation géographique privilégiée et sur ses équipements à vocation internationale, le territoire de Roissy-

Plaine de France joue, pour le compte de l'ensemble de l'agglomération parisienne, une fonction d'interface — formidablement efficace et bouillonnante — avec le reste de l'Europe et du monde.

Simultanément, il supporte les conséquences socio-économiques d'un double processus de concentration de populations modestes et de désindustrialisation, qui se traduisent notamment par un taux de chômage élevé, une moindre qualification des actifs résidents, l'existence de zones urbaines sensibles, et des difficultés en matière de sécurité.

Aussi le territoire de « Roissy-Plaine de France » est-il au cœur des deux principaux défis posés à la région capitale : en raison de sa position stratégique au cœur des échanges internationaux et ses

équipements de niveau mondial, Roissy-Plaine de France peut et doit contribuer à renforcer la position internationale de l'Île-de-France dans ses secteurs d'excellence et fournir un appui précieux pour mieux inscrire la région et la France dans le processus de mondialisation.

De même, en raison des difficultés sociales et territoriales qu'il concentre (chômage, urbanisme...), le faisceau nord/nord-est de l'Île-de-France constitue un territoire à enjeu exceptionnel, qui doit témoigner qu'une grande métropole internationale est capable d'articuler développement économique et développement socio-territorial.

Ces défis conduisent les CCI à forger trois ambitions pour le futur de Roissy-Plaine de France :

A - UN TERRITOIRE AU CŒUR DES ÉCHANGES ENTRE LES MÉTROPOLIS INTERNATIONALES

Afin de continuer à jouer pleinement son rôle d'interface des flux internationaux de personnes et de marchandise, le territoire de Roissy-Plaine de France doit avoir pour ambition prioritaire de **garantir de façon durable l'attractivité des principaux équipements qu'il accueille (plates-formes aéroportuaires et logistiques, parcs d'expositions, etc.) de même que la pérennisation de leur activité et leur renforcement, au service de la population et des entreprises franciliennes.**

D'autres équipements pourraient venir conforter cette capacité à capter les flux internationaux, comme une plate-forme de groupage /dégroupage de fret ferré ou le développement de fret sur voies LGV (projet CAREX).

Enfin, le développement d'un territoire dans le cadre de la mondialisation est fortement lié à la capacité des acteurs locaux à innover, et à attirer les activités de R&D. Roissy-Plaine de France pourrait ainsi utilement déployer sa vocation internationale, en accordant une attention particulière aux opportunités d'implantation de fonctions impliquant de la recherche-développement ou liées à l'économie numérique.

B - UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ QUI DOIT S'ARTICULER AVEC UN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL

Le maintien de la diversité économique actuelle du territoire constitue également une dimension importante de son développement, car elle permet une meilleure résilience face aux chocs sectoriels qu'ils soient conjoncturels ou structurels, tels ceux qui pourraient découler d'un renchérissement permanent du coût de l'énergie et des transports.

L'avenir du tissu économique



Intersection de l'A1 et de l'A104. Roissy-Plaine de France accueille des équipements d'envergure régionale et internationale (A1, aéroport de Paris-CDG, Zone internationale de Paris-Nord 2, Parc des expositions de Paris-Nord Villepinte)

productif de Roissy-Plaine de France se décline selon 3 axes complémentaires :

- La compétitivité par l'innovation, avec une attention particulière à apporter aux PME-PMI;
- L'accompagnement de la mutation progressive vers des activités tertiaires, et le maintien des spécificités actuelles (industrie, filière image) ;
- Le renforcement de l'offre de formation afférente à ces défis économiques et aux besoins associés d'évolution des savoir-faire détenus par la population résidente.

Le développement social nécessite aussi de faciliter l'accessibilité à l'emploi des actifs résidents, ce qui permettra de renforcer l'effet d'entraînement impulsé par le dynamisme des entreprises et constituera l'une des clés de son attractivité et de sa compétitivité futures.

C - UN MAILLAGE DES POLARITÉS ÉCONOMIQUES ET DES CENTRALITÉS URBAINES À OPTIMISER

De sa vocation fonctionnelle et son développement passé, Roissy-Plaine de France a hérité de **ruptures territoriales liées aux grandes infrastructures de communication implantées sur ce territoire**, et à la structuration particu-

lière des centralités urbaines reliées aux deux grands pôles économiques du territoire (Roissy-CDG, Portes de Paris-La Plaine). Cela a contribué à une spécialisation et à une **séparation des lieux d'activité ou de consommation et des zones d'habitat. La troisième ambition doit donc être de mieux organiser le tissage des espaces urbains et de lier davantage les grands pôles d'activité et les espaces résidentiels.**

Les centralités urbaines sont à requalifier pour offrir une plus grande mixité et une meilleure qualité de services, afin d'attirer et de retenir de nouvelles entreprises et des résidents au pouvoir d'achat et au niveau de formation supérieurs à la moyenne actuelle. Dans cet esprit, le développement d'activités tertiaires, en particulier sur les friches économiques du secteur des Portes de Paris, doit continuer de s'organiser selon un parti pris d'aménagement associant habitat, bureaux et espaces publics, dans un schéma différent de projets antérieurs comme la Défense.

Les grands pôles économiques du territoire (Roissy-CDG, Portes de Paris-La Plaine) devront également être mieux reliés entre eux afin de renforcer le maillage entre les activités qu'ils abritent, mais aussi afin de se réappropriier les espaces situés dans les interstices de ces polarités (Le Bourget, le triangle de Gonesse) pour revaloriser l'épine dorsale du territoire.

PRÉCONISATIONS ET INITIATIVES DES CCI

Pour servir les 3 ambitions exposées dans la vision stratégique, les actions prioritaires à mettre en œuvre au profit du territoire de « Roissy-Plaine de France » peuvent être déclinées selon 4 (axes) orientations complémentaires.

AXE 1. CONFORTER LA VOCATION INTERNATIONALE DE ROISSY-PLAINE DE FRANCE ET SOUTENIR SON ATTRACTIVITÉ

La poursuite du développement de Roissy-Plaine de France constitue un enjeu capital pour l'Île-de-France dans le cadre de la mon-

dialisation. Outre la modernisation et le renforcement de ses grands équipements et de ses infrastructures de transport, l'émergence d'une offre d'immobilier d'entreprises de haut niveau et le renforcement de son image à l'international doivent contribuer à soutenir l'attractivité de Roissy-Plaine de France. Pour ce faire, cinq objectifs doivent être poursuivis.

OBJECTIF 1 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES PLATEFORMES AÉROPORTUAIRES

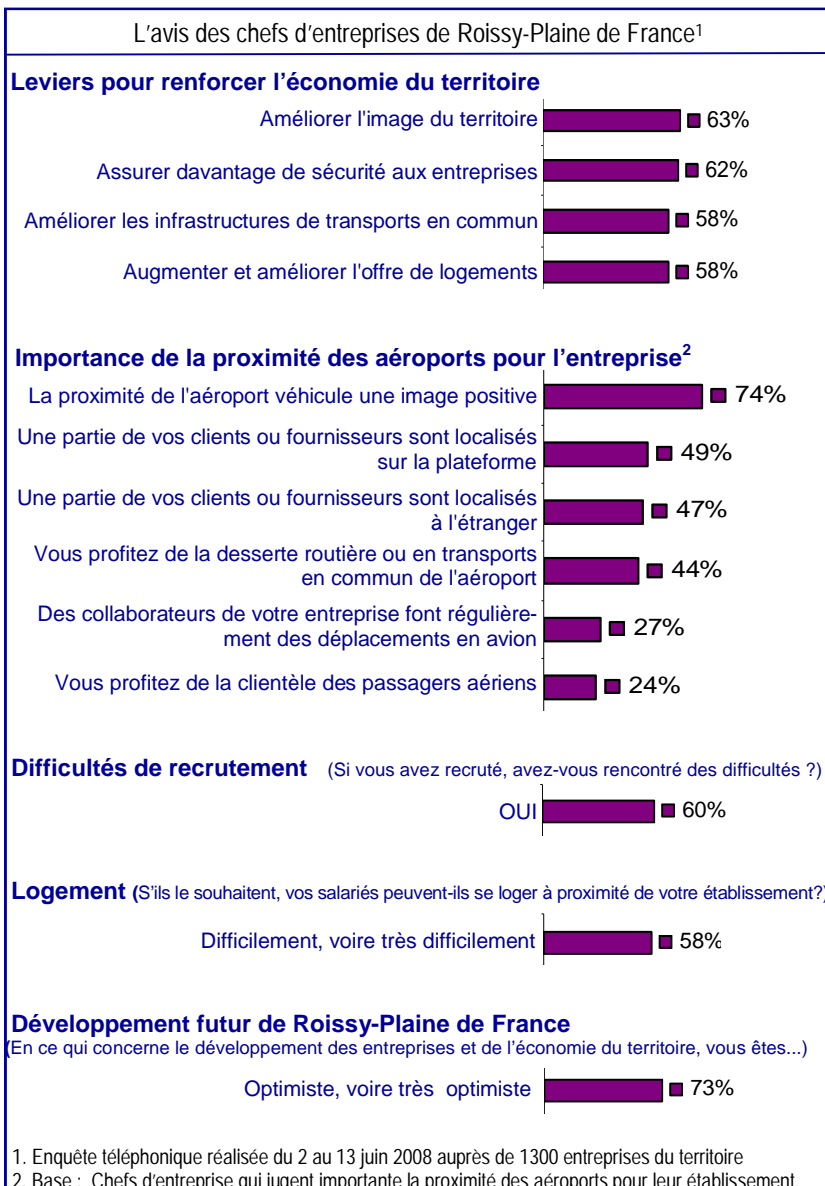
La réglementation actuelle des créneaux des vols de nuit sur la plateforme aéroportuaire de Paris-

CDG pourrait avoir pour effet de remettre en cause, à moyen terme, l'activité même de certaines entreprises, y compris parmi les plus importantes, et accroît le risque de délocalisation de leur activité vers d'autres aéroports européens. Afin de conforter les perspectives de développement du trafic fret de Paris-CDG, les CCI préconisent de réexaminer les contraintes réglementaires actuelles pesant sur les vols de nuit, afin d'empêcher la mise en place de facto d'un couvre-feu progressif sur la plateforme.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'aéroport du Bourget, les CCI proposent une meilleure articulation du développement de l'aviation d'affaires et la cohérence d'ensemble du pôle du Bourget-Gonesse, afin notamment de renforcer l'effet d'entraînement de la plateforme sur les espaces et les activités localisés à proximité. À ce titre, il paraît opportun de préserver les espaces libérés par la fermeture prochaine de la base de Dugny, pour y implanter prioritairement des entreprises relevant des secteurs de l'aéronautique et de l'aéroportuaire.

OBJECTIF 2 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE LA MULTIMODALITÉ SUR LE TERRITOIRE DE ROISSY-PLAINE DE FRANCE

Roissy-Plaine de France dispose d'une position géographique, d'équipements et d'infrastructures qui lui permettent de conforter un rôle de pôle logistique multimodal (air-rail-eau-route) exceptionnel à l'échelle européenne. Ce potentiel doit être exploité en soutenant activement le projet CAREX, ce qui pourra positionner le pôle de Roissy comme première place européenne de fret à grande vitesse. Par ailleurs, le développement des plateformes logistiques doit être structuré, notamment par le développement de plateformes couvrant les autres segments du fret (fret ferroviaire, plateforme fluviale multimodale) et par la préservation des zones fret à la fois hors et au sein de la zone dense.





Le quartier d'affaires du Landy, avenue François Mitterrand à Saint-Denis. Vers la constitution d'un pôle majeur de bureaux aux portes Nord-est de Paris.

OBJECTIF 3 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS TERTIAIRES SUPÉRIEURES ET DU TOURISME D'AFFAIRES

Depuis la fin des années 1980, la Plaine Saint-Denis, a enregistré un puissant développement de l'immobilier de bureaux, offrant un nouveau lieu de dynamique économique aux entreprises de la métropole qui ont besoin, à des prix encore modérés, tant d'une proximité géographique et d'un maillage étroit avec la centralité économique parisienne que d'un accès rapide à l'aéroport de Paris-CDG. Afin de renforcer l'attractivité internationale de l'Île-de-France, il convient de **consolider cette dynamique en accélérant la constitution d'un pôle majeur de bureaux, pendant de La Défense aux portes Nord-Est de Paris**, afin de proposer aux entreprises une offre complémentaire à celles des autres quartiers d'affaires de l'agglomération parisienne.

Par ailleurs, afin de renforcer l'attractivité de Paris en matière de salons internationaux et ses retombées positives pour l'ensemble de l'économie régionale, la CCIP, dans le cadre de VIPARIS et de l'extension du PIEX, **s'engage à faire du site de Paris-Nord-Villepinte le « navire amiral » des activités de salons en Île-de-France.**

Enfin, l'opportunité doit être saisie de favoriser l'éclosion d'un « cluster » de la filière congrès &

salons, en rassemblant les entreprises de la filière autour d'une « Cité de l'Exposition et de la communication » à Villepinte. Un assouplissement de la fiscalité locale appliquée aux foires, congrès & salons sera également nécessaire pour lever les freins existants au développement de ces activités.

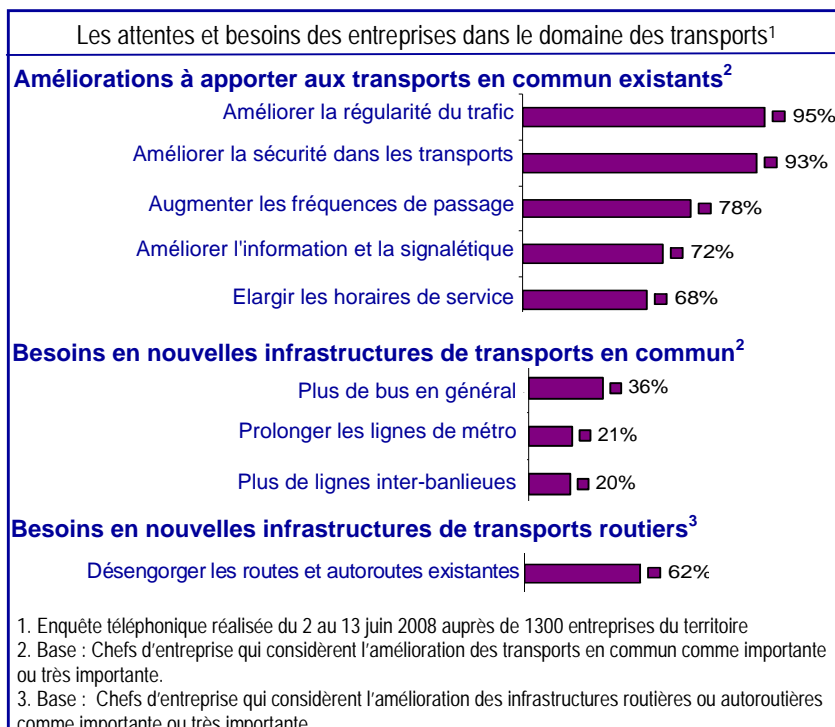
OBJECTIF 4 : RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS DE TRANSPORTS ET ANTICIPER LA DEMANDE FUTURE

Les infrastructures de transport de Roissy-Plaine de France sont

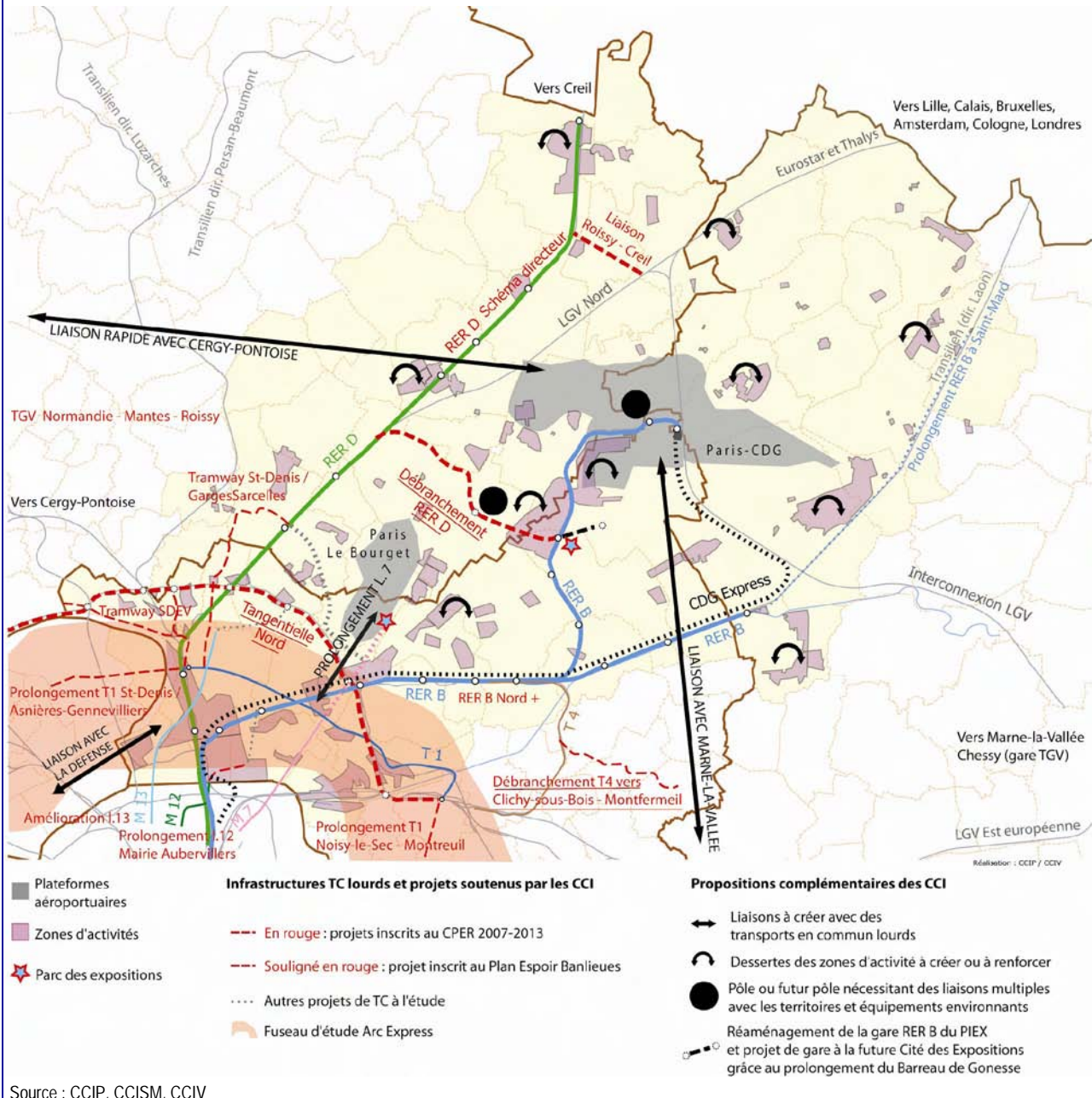
importantes, mais elles connaissent une saturation croissante et ne répondent que partiellement aux besoins. À cet égard, **les engagements pris dans le domaine de transports (rénovation des lignes B et D du RER, réalisation du projet CDG Express...) doivent impérativement être menés rapidement à leur terme.**

Concernant, en outre un territoire où les perspectives de développement de l'emploi et donc des circulations sont très importantes, de nouveaux projets d'infrastructures de transport doivent être mis à l'étude et lancés rapidement, et notamment des lignes de bus favorisant l'accès des salariés au pôle de Roissy, le prolongement de la ligne 7 du métro jusqu'au Bourget, la réalisation de l'échangeur A1-N104, la finalisation de la mise en 2x3 voies de la Francilienne qui rejoint Marne-la-Vallée.

Dans cette logique, les CCI proposent la mise en place, en partenariat avec les collectivités locales concernées et en lien avec le STIF, d'une **instance de concertation et d'orientation sur les questions de transport et de mobilité vers les pôles d'emploi du territoire de Roissy Plaine de France** (quel que soit le moyen de transport). En outre, elles **se proposent d'organiser des « États Généraux » des transports de personnes sur le territoire et de mettre en place un groupe de suivi des projets de transports,**



Projets de transports en communs lourds soutenus par les CCI et projets complémentaires



en partenariat avec les acteurs impliqués, et si nécessaire de lancer des études complémentaires sur les déplacements professionnels.

OBJECTIF 5 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

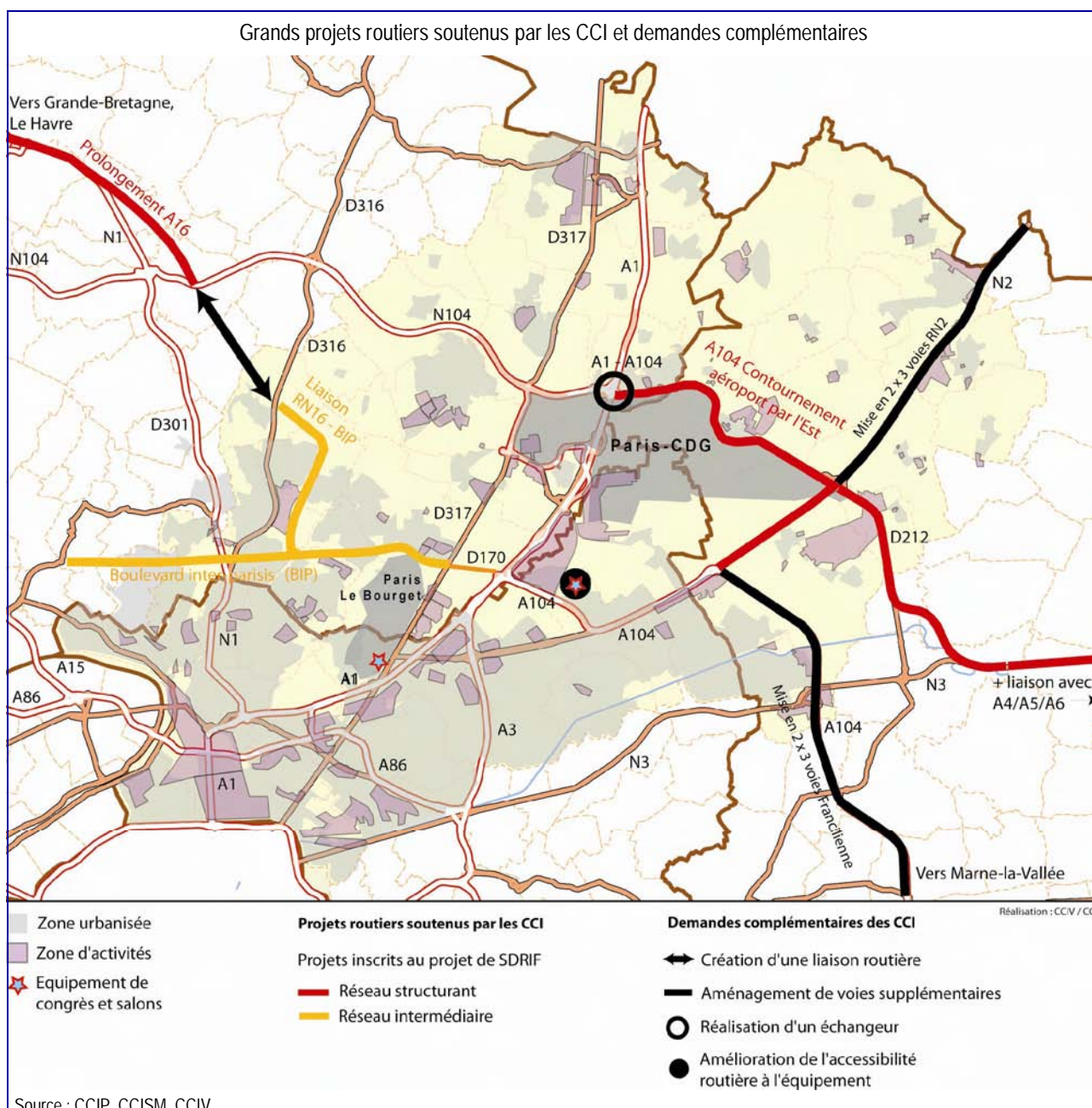
Dans le but de favoriser l'implantation d'entreprises développant des liens étroits avec l'international, les CCI proposent, avec les collectivités locales et les aménageurs, de fédérer l'offre immobilière et foncière des principaux parcs d'activités existants ou à venir pour

constituer une offre significative (1000 hectares) de niveau « premium » et visible internationalement. Les CCI souhaitent œuvrer en ce sens autour d'une charte de qualité, d'une structure d'animation et d'une marque commune.

En outre, parallèlement à la mise en place d'un groupe de réflexion portant sur la requalification des ZAE, les CCI s'engagent à travailler avec les entreprises et les acteurs territoriaux de Roissy Plaine de France sur un slogan/ une marque qui exprime le dynamisme du territoire, le valorise, et montre l'intérêt économique à y être implanté.

AXE 2. SOUTENIR LES FILIÈRES D'AVENIR ET DÉVELOPPER DES ACTIONS SECTORIELLES SPÉCIFIQUES

Anciennement marqués par le poids de l'industrie, les emplois du territoire de Roissy Plaine de France connaissent une profonde mutation. Afin de conforter les filières d'avenir (aéronautique, image-multimédia, éco-activités...) et d'accompagner la mutation des filières en difficulté, l'essor de réseaux interentreprises, mais aussi le renforcement des liens entre les entreprises et les



laboratoires doivent faciliter le développement de l'innovation et permettre une montée en gamme des produits, des services et des process des entreprises de tous secteurs, en particulier des PME.

OBJECTIF 1 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Roissy-Plaine de France dispose de nombreux atouts pour devenir un pôle d'excellence européen en matière de recherche, notamment grâce aux nombreux établissements publics d'envergure présents ou en cours d'installation sur le territoire. Afin d'exploiter ce potentiel d'innovation et de soutenir

les activités de R&D des secteurs clés, les CCI préconisent la mise en place d'un projet de type « hub de l'innovation », fédérant en un seul lieu l'ensemble de l'ingénierie et des outils à destination des porteurs de projets.

De manière complémentaire, les CCI prendront des initiatives pour créer un lieu ressource commun aux trois chambres consulaires sur le pôle de Roissy, de type « Maison de l'entreprise », destiné à procurer un bouquet de services adaptés aux besoins des entreprises. Enfin, les CCI se proposent d'étendre les réseaux et clubs de dirigeants d'entreprises qu'elles ont déjà mis en place et d'en créer de nouveaux, afin de développer des actions d'accompagnement

des dirigeants et de faciliter les collaborations et projets interentreprises.

OBJECTIF 2 : CONFORTER LES FILIÈRES PORTEUSES DU TERRITOIRE

Il apparaît nécessaire de soutenir le développement du pôle émergent Le Bourget-Gonesse en y favorisant l'émergence d'un pôle aéronautique majeur. Les CCI préconisent la création d'un campus de l'aéronautique alliant formation et recherche, appuyé sur un équipement scientifique structurant localisé au sein du pôle. Par ailleurs, les CCI engageront un travail d'identification des filières

porteuses de développement (éco-activités, intelligence économique, sûreté...) qui, sur le territoire, pourront bénéficier d'un rapprochement avec la recherche qui va s'implanter sur le nouveau campus Nicolas de Condorcet à Aubervilliers.

OBJECTIF 3 : ORGANISER ET ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS DE LA FILIÈRE LOGISTIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, ET LANCER UNE RÉFLEXION SUR L'INTERMODALITÉ

Alors qu'elles constituent un secteur d'activité clé du territoire (en regroupant plus de 40 000 emplois), les activités de transports et de logistique vont être, dans les prochaines années, affectées par de profondes mutations. Il est du rôle des acteurs publics d'**accompagner ces mutations** qui peuvent avoir des conséquences importantes pour le territoire.

De ce fait, les CCI estiment nécessaire l'**élaboration d'un schéma global de la logistique sur le territoire** afin de bien prendre en compte les évolutions récentes de cette fonction et préserver, dans les documents d'urbanisme, les espaces logistiques clés en milieu urbain dense – particulièrement ceux offrant la multimodalité. Réalisé en concertation avec les collectivités locales et les acteurs privés, il pourra s'appuyer sur les travaux déjà engagés par l'EPA Plaine de France, et s'intégrer dans un schéma régional. De leur côté, les CCI étendront leurs efforts de mise en réseau des

entreprises de logistique à l'échelle du territoire et contribueront aux études nécessaires, en partenariat avec les organisations professionnelles.

AXE 3. ORCHESTRER LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL DE ROISSY-PLAINE DE FRANCE

Le développement à moyen-long terme du territoire de Roissy-Plaine de France doit être équilibré pour être vigoureux et durable. Pour ce faire, il doit faire l'objet d'investissements publics importants en matière d'éducation, de sécurité publique et de logement, il doit renforcer sa mixité sociale en devenant attractif aux yeux de catégories de population mieux formée et au pouvoir d'achat plus élevé, et faciliter parallèlement l'accès des habitants actuels du territoire aux emplois qui y sont proposés, qu'il s'agisse d'accès physique (transports) ou d'accessibilité en termes de qualifications répondant aux besoins des entreprises locales.

OBJECTIF 1 : FORMER ET QUALIFIER POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX EMPLOIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Le manque d'information sur les offres d'emplois et sur les qualifications disponibles au sein du pôle

Roissy, constituée, aussi bien pour les habitants du pôle que pour les entreprises qui y sont implantées, un frein à l'emploi. **La mise en place d'une plateforme unique d'accès aux offres et demandes d'emplois à l'échelle du pôle**, et l'organisation d'un événement annuel de type « **Forum de l'Emploi du pôle de Roissy** », fédérateur des diverses initiatives existantes, sont proposées pour optimiser la circulation de l'information entre les entreprises et les demandeurs d'emploi. Par ailleurs, les CCI prendront des initiatives visant à créer un « **Passeport pour l'emploi aéroportuaire** » délivré aux salariés ayant effectué des contrats courts sur la plate-forme, et attestant d'un tronc commun de compétences dans les différents métiers de l'aéroportuaire.

Dans le même esprit, il est essentiel de corréliser davantage les qualifications disponibles et les besoins des entreprises. **Il est proposé en ce sens de mettre en place au sein du territoire de Roissy-Plaine de France une action de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)**, chargée d'anticiper les besoins de qualifications actuels et futurs des entreprises. Par ailleurs, les CCI lanceront une étude pour vérifier s'il y a lieu de renforcer l'offre de formation en langues étrangères sur le territoire.

Enfin, **pour permettre une optimisation des dispositifs de soutien à l'accès et au retour à l'emploi au niveau local**, les CCI préconisent d'élargir de manière expérimentale les critères d'éligibilité des dispositifs de financement des formations liées à l'insertion et au retour à l'emploi, pour les adapter aux besoins des entreprises et permettre aux populations riveraines les moins qualifiées d'accéder aux emplois en tension.

OBJECTIF 2 : RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE ET FONCTIONNELLE SUR LE TERRITOIRE EN AMÉLIORANT LE CADRE DE VIE

Les enjeux liés au logement sur Roissy-Plaine de France sont stratégiques, car c'est là un élément essentiel des dysfonctionnements de ce territoire. À cet égard, au vu des besoins de



Atelier de réparation d'avions sur la plateforme du Bourget. Les activités aéronautiques et aéroportuaires disposent d'un important potentiel de développement sur le territoire et elles doivent être confortées.

logements neufs, de mixité sociale et de densification de Roissy-Plaine de France dans son ensemble, il est proposé de **définir et mettre en œuvre une politique commune en matière d'habitat, en faisant de ce territoire un pilote** du dispositif de territorialisation contractualisée des objectifs de production de logements prévus dans le SDRIF.

Les besoins en logement de ce territoire sont également qualitatifs. **Roissy-Plaine de France doit être pleinement intégré aux démarches de développement urbain durable, en particulier en ce qui concerne la politique de création d'« éco-villes » et de « nouvelles villes »**, qui lui permettra de s'orienter sur la voie de la haute qualité environnementale. En outre, afin de lutter contre l'étalement urbain, source d'inefficacités en termes d'aménagement et nuisible à l'environnement, le développement modéré et adapté de l'habitat en zone rurale doit s'organiser selon un schéma polycentrique.

En lien avec cet effort autour de l'habitat, **il est proposé un véritable « Plan Marshall » de l'enseignement primaire et secondaire** pour faire de ce territoire une des zones d'excellence (publique et privée) en la matière.

OBJECTIF 3 : ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE

À 62 %, les chefs d'entreprises de Roissy-Plaine de France estiment qu'il faut assurer davantage de sécurité sur le territoire. Afin de garantir une sécurité accrue sur le territoire, **les CCI proposent la mise en place d'un « groupe d'identification et de suivi » sur l'insécurité subie par les entreprises sur le territoire**. Cela permettra d'attirer l'attention des pouvoirs publics et de s'assurer du respect des engagements pris, notamment en termes de présence des forces de l'ordre.

Les CCI prendront par ailleurs des initiatives visant à recenser les points noirs en matière d'insécurité concernant les entreprises du

territoire, et à mettre en place, en relation avec les entreprises des parcs d'activités, des plans d'action et des systèmes collectifs de sécurité complémentaires aux mesures de sécurité publique, et à réfléchir aux moyens de prévention dès la conception des parcs d'activités.

OBJECTIF 4 : FACILITER LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL AUTOUR DE LA PLATEFORME DE ROISSY

Au-delà de l'action sur le développement de nouvelles infrastructures et de « l'instance de concertation et d'orientation sur les questions de transport et de mobilité », les CCI considèrent nécessaire d'étudier la pertinence de la création d'une Autorité organisatrice de proximité à l'échelle du pôle de Paris-CDG, pour permettre aux collectivités locales de répondre plus directement aux besoins de déplacements de proximité (en bus) des salariés.

AXE 4. PARVENIR À UNE VISION PARTAGÉE DES OBJECTIFS ET À UNE GESTION SIMPLIFIÉE DES PROJETS

Le choix de la destination des espaces fonciers disponibles, la détermination de l'identité et des finalités des différentes centralités, l'évaluation des besoins de nouvelles infrastructures et les stratégies de développement économique sont autant de domaines de projets et d'actions pour lesquels il est indispensable que l'ensemble des acteurs publics (Etat, région, collectivités territoriales) et des acteurs économiques s'appuient sur un même diagnostic et s'engagent dans des directions, des projets et des actions coordonnés.

OBJECTIF 1 : STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT FUTUR DU TERRITOIRE ET ORGANISER LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES PROJETS

Afin de préserver les marges de manœuvre nécessaires au développement futur du territoire de Roissy-Plaine de France, il est proposé dès à présent **d'anticiper la réflexion sur les schémas thématiques régionaux à l'échelle du territoire (formation, transports...), et d'élaborer un schéma d'organisation des parcs d'activité clés du territoire**.

Il est également demandé de réserver des emprises foncières de taille importante et bien desservies à des activités économiques vitales pour le territoire, comme l'industrie et la logistique, mais ne pouvant pas s'implanter dans le cœur économique de la métropole, ou encore de préserver et d'organiser le potentiel foncier aux abords des aéroports, dans la perspective d'y accueillir de façon préférentielle des activités en lien avec l'aéroportuaire et l'international.

OBJECTIF 2 : FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS COMMUNS DU TERRITOIRE

Il est indispensable d'assurer une cohérence d'ensemble aux stratégies de développement des différents acteurs publics du territoire. **Les CCI recommandent la mise en place d'« États Généraux » de la cohérence du territoire**, dans lesquels les acteurs publics concernés (Etat, Région, Collectivités locales) examineront ensemble le ou les meilleurs moyens à mettre en œuvre à cette fin.

Pour leur part, les acteurs consulaires (CCI de Paris, de Versailles-Val d'Oise-Yvelines et de Seine-et-Marne) prennent la décision de constituer avant la fin de l'année 2008 **une Conférence Permanente Interconsulaire du territoire de Roissy-Plaine de France**, représentant du monde économique auprès des pouvoirs publics, dans le cadre des différents débats et projets à l'échelle du territoire.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PRÉCONISATIONS ET INITIATIVES DES CCI

Cette partie consacrée aux propositions des CCI est structurée de la façon suivante : les 4 grands axes d'action sont déclinés en objectifs opérationnels à atteindre, auxquels répondent des leviers d'action (numérotés a, b, c.). Au sein de la plupart de ces leviers, **19 préconisations opérationnelles et concrètes à l'adresse des pouvoirs publics** sont mises en avant, de même que **18 initiatives que les CCI prendront prochainement**.

AXE 1 : CONFORTER LA VOCA- TION INTERNATIONALE DE ROISSY- PLAINE DE FRANCE ET SOUTENIR SON ATTRACTIVITÉ

OBJECTIF 1 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES PLATEFOR- MES AÉROPORTUAIRES

Levier a : Conforter les perspectives de développement (fret et passagers) de la plateforme de Paris-CDG

Préconisation 1 : Réexaminer les contraintes actuelles réglementant les vols de nuit, afin d'empêcher la mise en place *de facto* d'un couvre-feu progressif sur la plateforme.

Levier b : Articuler développement de l'aviation d'affaires et cohérence du pôle du Bourget

Préconisation 2 : Constituer un pôle aéronautique majeur en implantant prioritairement des activités liées à ce secteur sur les terrains libérés par l'armée et sur les friches situées à l'Ouest de la plateforme du Bourget.

OBJECTIF 2 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE LA MULTI- MODALITÉ SUR LE TERRITOIRE DE ROISSY-PLAINE DE FRANCE

Levier a : Positionner le pôle de Roissy comme première place européenne de fret à grande vitesse (CAREX)

Levier b : Structurer le développement des plateformes fret à la fois hors et dans la zone dense

Préconisation 3 : Etudier la mise en place d'une plateforme ferrée de groupage/dégroupage, préserver les sites embranchés fer, et exploiter le potentiel de développement des plateformes multimodales de Bruyères-sur-Oise et de Gennevilliers.

OBJECTIF 3 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS TERTIAIRES SUPÉRIEURES ET DU TOURISME D'AFFAIRES

Levier a : Accélérer la constitution d'un pôle majeur de bureaux aux portes nord-est de Paris, pendant et complément du pôle de La Défense

Levier b : Soutenir les activités franciliennes de salons et congrès, en confortant notamment le positionnement du PIEX de Paris-Nord Villepinte et du Parc des Expositions de Paris-Le Bourget

Préconisation 4 : Améliorer l'accessibilité des sites d'expositions, adapter la fiscalité, et susciter l'écllosion d'un « cluster congrès et salons ».

Initiative 1 : Faire du site de Paris-Nord Villepinte (dans le cadre de VIPARIS et de l'extension du PIEX), le « navire amiral » des activités de congrès et salons en Ile-de-France.

OBJECTIF 4 : RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS DE TRANS- PORTS ET ANTICIPER LA DE- MANDE FUTURE

Levier a : Tenir et accélérer les engagements pris dans le domaine des transports

Levier b : Lancer rapidement de nouvelles infrastructures de transports

Préconisation 5 : Mettre en place, en partenariat avec les Départements de Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise, de Seine-et-Marne et les régions Ile-de-France et Picardie, et en lien avec le STIF, une instance de concertation et d'orientation sur les questions de transport de personnes et de mobilité vers les pôles d'emploi de ce territoire (quel que soit le moyen de transport).

Initiative 2 : Organiser des « Etats Généraux » des transports de personnes sur le territoire et mettre en place un groupe de suivi des projets de transports, en partenariat avec les acteurs impliqués, et si nécessaire lancer des études complémentaires sur les déplacements professionnels.

OBJECTIF 5 : RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Levier a : Favoriser l'implantation d'entreprises orientées à l'international sur le territoire de Roissy-Plaine de France

Préconisation 6 : Organiser, avec les collectivités locales et les aménageurs, l'offre immobilière et foncière des principaux parcs d'activités existants ou à venir au sein du pôle de Roissy - représentant environ 1000 hectares - autour d'un même concept afin de la rendre visible au niveau international.

Initiative 3 : Fédérer les principaux parcs existants ou en devenir autour d'une charte de qualité, d'une structure d'animation et de prestation de services, et d'une marque commune.

Initiative 4 : Créer et animer un groupe de réflexion sur la requalification systématique des ZAE, leur animation et la modernisation de leur offre de services en associant l'ensemble des acteurs concernés et notamment les collectivités locales.

Levier b : Construire une identité forte du territoire de Roissy-Plaine de France par la conduite d'une politique ambitieuse de promotion du territoire

Initiative 5 : Travailler avec les entreprises et les acteurs territoriaux sur un slogan/ une marque qui exprime le

dynamisme du territoire, le valorise, et montre l'intérêt économique qu'elles ont à y être installées.

AXE 2 : SOUTENIR LES FILIÈRES D'AVENIR ET DÉVELOPPER DES ACTIONS SECTORIELLES SPÉCIFIQUES

OBJECTIF 1 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Levier a : Faire de Roissy-Plaine de France un territoire d'innovation en soutenant les activités de R&D des secteurs clés

Préconisation 7 : Mettre en place un projet de type « hub de l'innovation », fédérant l'ensemble de l'ingénierie et des outils, pour accueillir les porteurs de projets et soutenir les activités de R&D-innovation.

Initiative 6 : Mettre en place, en liaison avec l'ensemble des partenaires concernés, une mission de conseil technologique au service du territoire.

Levier b : Développer les réseaux interentreprises

Initiative 7 : Étendre les réseaux et clubs de dirigeants d'entreprises que les CCI ont déjà mis en place et en créer de nouveaux, afin de susciter des coopérations entre entreprises, et développer des actions d'accompagnement des dirigeants.

Levier c : Simplifier les démarches des entreprises en leur procurant un bouquet de services adaptés à leurs besoins

Initiative 8 : Proposer aux entreprises un bouquet de services optimisé, à travers la mise en place d'un lieu ressource commun aux trois chambres consulaires sur le pôle de Roissy, de type « Maison de l'entreprise ».

OBJECTIF 2 : CONFORTER LES FILIÈRES PORTEUSES DU TERRITOIRE

Levier a : Faire émerger un pôle aéronautique majeur sur le pôle Le Bourget-Triangle de Gonesse et capitaliser sur les filières phares du territoire

Préconisation 8 : Créer un campus de l'aéronautique alliant formation et recherche, appuyé sur un équipement scientifique structuralement localisé au sein du territoire Le Bourget-Gonesse .

Initiative 9 : Définir finement les activités où le territoire pourrait affirmer – à moyen terme - son leadership et les moyens de le concrétiser, à partir d'un travail avec les chefs d'entreprises et en liaison avec les clusters et les pôles de compétitivité.

Levier b : Soutenir les secteurs émergents et à fort potentiel de développement, notamment l'image-multimédia et les éco-activités

Initiative 10 : Identifier les filières du territoire les plus concernées par un rapprochement avec la recherche menée sur le futur Campus Nicolas de Condorcet, et faire le lien entre celle-ci et les entreprises, notamment à travers les clubs et réseaux que les CCI animent.

OBJECTIF 3 : ORGANISER ET ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS DE LA FILIÈRE LOGISTIQUE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, ET LANCER UNE RÉFLEXION SUR L'INTERMODALITÉ

Préconisation 9 : Élaborer un schéma global de la logistique sur le territoire en prenant en compte les évolutions récentes de cette fonction et en préservant les espaces logistiques clés en milieu urbain dense – particulièrement ceux offrant la multimodalité. Réalisé en concertation avec les collectivités locales et les acteurs privés, il pourra s'appuyer sur les réflexions de l'EPA Plaine de France, et s'intégrer dans un schéma régional.

Initiative 11 : Garantir le développement de la filière logistique sur le territoire, en

favorisant la mise en réseau des entreprises et en contribuant aux études, en partenariat avec les organisations professionnelles.

AXE 3 : ORCHESTRER LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL DE ROISSY-PLAINE DE FRANCE.

OBJECTIF 1 : FORMER ET QUALIFIER POUR FAVORISER L'ACCÈS AUX EMPLOIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Levier a : Optimiser la circulation de l'information entre entreprises et demandeurs d'emplois

Préconisation 10 : Mettre en place une plateforme unique d'accès aux offres et demandes d'emplois à l'échelle du pôle, et organiser un événement annuel de type « Forum de l'Emploi du pôle de Roissy » fédérateur des initiatives existantes des divers employeurs et acteurs de l'emploi, afin de présenter les activités et les besoins en compétences aux habitants des territoires.

Initiative 12 : En lien avec les entreprises concernées et les acteurs du territoire, mettre en place un « Passeport pour l'emploi aéroportuaire » délivré aux salariés ayant effectué des contrats courts sur la plate-forme, et qui permettrait d'organiser la reconnaissance d'un tronc commun de compétences dans les différents métiers de l'aéroportuaire.

Levier b : Faire corrélérer qualifications et besoins des entreprises

Préconisation 11 : Développer une action de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences au sein du territoire de Roissy-Plaine de France.

Initiative 13 : Contribuer à la mise en place d'un observatoire des métiers, chargé d'analyser et d'anticiper les besoins de qualifications actuels et futurs des entreprises, en synergie avec les observatoires régionaux et sectoriels.

Initiative 14 : Réaliser une étude visant à vérifier l'opportunité de développer l'apprentissage des langues (anglais, français langue étrangère) sur le TEM et, en lien avec les acteurs de la formation continue, à en préciser les modalités (niveaux de formation...).

Levier c : Optimiser les dispositifs de soutien à l'accès et au retour à l'emploi au niveau local

Préconisation 12 : Elargir de manière expérimentale les critères d'éligibilité des dispositifs de financement des formations liées à l'insertion et au retour à l'emploi, pour les adapter aux besoins des entreprises et permettre aux populations riveraines les moins qualifiées d'accéder aux emplois en tension.

Initiative 15 : En lien avec les études produites par les observatoires des métiers, favoriser la mise en réseau des différents acteurs de la formation professionnelle (régions, Education nationale, organisations professionnelles...) et les aider à définir des formations apportant une réponse aux besoins identifiés des entreprises, en particulier sur les métiers en tension.

OBJECTIF 2 : RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE ET FONCTIONNELLE SUR LE TERRITOIRE EN AMÉLIORANT LE CADRE DE VIE

Levier a : Définir et mettre en œuvre à l'échelle du TEM une politique commune en matière d'habitat

Préconisation 13 : Faire de Roissy-Plaine de France, un espace pilote pour l'expérimentation du dispositif de la territorialisation contractualisée des objectifs de production de logements prévus dans le projet de révision du SDRIF.

Levier b : Développer des quartiers « où il fait bon vivre »

Préconisation 14 : Tirer le développement de Roissy-Plaine de France vers la

haute qualité environnementale, en faisant du territoire un terrain d'expérimentation privilégié de démarches de développement urbain durable, en particulier en ce qui concerne la politique de création d'« éco-villes ».

Levier c : Renforcer le polycentrisme en zone rurale

Levier d : Mieux adapter l'offre d'enseignement aux spécificités du territoire

Préconisation 15 : Développer un grand nombre de lieux d'enseignement primaire et secondaire d'excellence, publics et privés, afin de soutenir les jeunes talents locaux et de renforcer l'attractivité résidentielle de ce territoire.

OBJECTIF 3 : ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE

Préconisation 16 : Mettre en place un « groupe d'identification et de suivi » sur l'insécurité subie par les entreprises sur le territoire, afin d'attirer l'attention des pouvoirs publics et de s'assurer du respect des engagements pris, notamment en termes de présence des forces de l'ordre.

Initiative 16 : Recenser les points noirs en matière d'insécurité concernant les entreprises du territoire, et mettre en place, en relation avec les entreprises des parcs d'activités, une démarche collective permettant l'élaboration de plans d'actions et le développement des systèmes collectifs de sécurité complémentaires aux mesures de sécurité publique.

OBJECTIF 4 : FACILITER LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL AUTOUR DE LA PLATE-FORME DE ROISSY

Préconisation 17 : Etudier la pertinence de la création d'une Autorité organisatrice de proximité à l'échelle du pôle de Paris-CDG, pour permettre aux collectivités

locales de répondre plus directement aux besoins de déplacements de proximité (en bus) des salariés.

Initiative 17 : Grâce notamment aux « Etats généraux des transports » (cf. Initiative 2), insuffler une meilleure prise en compte des besoins de déplacements domicile - travail des populations du territoire dans le cadre des Comités de pôle à l'occasion de la révision du PDUIF.

AXE 4 : PARVENIR À UNE VISION PARTAGÉE DES OBJECTIFS ET À UNE GESTION SIMPLIFIÉE DES PROJETS

OBJECTIF 1 : STRUCTURER LE DÉVELOPPEMENT FUTUR DU TERRITOIRE ET ORGANISER LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES PROJETS

Préconisation 18 : Anticiper la réflexion sur les schémas thématiques régionaux à l'échelle du territoire (formation, transports...) et élaborer un schéma d'organisation des parcs d'activités clés de Roissy-Plaine de France.

OBJECTIF 2 : FAVORISER LA PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS COMMUNS DU TERRITOIRE

Préconisation 19 : Assurer une cohérence d'ensemble des stratégies de développement des différents acteurs publics du territoire. Mettre en place des « Etats Généraux » de la cohérence territoriale, dans lesquels les acteurs publics concernés (Etat, Région, Collectivités locales) examineront ensemble le ou les meilleurs moyens à mettre en œuvre à cette fin.

Initiative 18 : Mettre en place, dès 2008, une Conférence Permanente Interconsulaire du territoire de Roissy-Plaine de France, constituant le représentant du monde économique auprès des pouvoirs publics, dans le cadre des différents débats et projets à l'échelle du territoire.